

**MODIFICATION N° 1**  
**FONDS CHANTIERS CANADA**  
**VOLET GRANDS PROJETS**  
**ENTENTE CANADA-QUÉBEC**

**CONCERNANT LE PROJET RÉNO-SYSTÈMES PHASE 3  
DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM)**

ENTRE : SA MAJESTÉ DU CHEF DU CANADA (ci-après « Canada »),  
représenté par la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités,

ET : LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (ci-après « Québec »),  
représenté par le ministre des Transports ainsi que par la ministre  
responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie  
canadienne.

La présente Modification n° 1 à l'Entente Canada-Québec concernant le projet Réno-systèmes phase 3 de la Société de transport de Montréal est conclue, en date de la dernière signature.

**PRÉAMBULE**

**ATTENDU QUE** le Canada et le Québec ont conclu, le 25 juillet 2018, l'Entente Canada-Québec concernant le projet Réno-systèmes phase 3 de la Société de transport de Montréal (ci-après « Entente »);

**ATTENDU QUE** le Canada et le Québec souhaitent modifier l'Entente afin de prolonger sa durée;

**EN CONSÉQUENCE**, conformément aux principes susmentionnés, le Canada et le Québec conviennent de ce qui suit :

1. La définition de « Fin de projet » à l'article 1.1 est révoquée et remplacée par la suivante :

La fin du Projet aura lieu à la date de signature de l'attestation de conformité du Projet qui figure à l'annexe E, dûment signée et délivrée par le représentant du ministère des Transports du Québec, laquelle date ne peut être postérieure au 31 mars 2021.

2. L'article 1.3 est révoqué et remplacé par le suivant :

L'Entente entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les Parties et se termine 18 mois après la Fin du Projet, sans dépasser le 31 mars 2021.

3. L'article 6.3 est révoqué et remplacé par le suivant :

Le Québec présente toute demande de remboursement au Canada au plus tard dans les douze (12) mois suivant la Fin du Projet et avant le 31 janvier 2021. Le Canada ne sera pas tenu de rembourser une demande présentée par la suite.

4. L'article 6.4 est révoqué et remplacé par le suivant :

Dans les dix-huit (18) mois suivant la Fin du Projet et avant le 31 mars 2021, le Comité mènera une conciliation finale de l'ensemble des demandes de remboursement et des paiements ayant trait au Projet et effectuera tous les rajustements nécessaires.

5. L'article 10 est révoqué et remplacé par le suivant

Tout avis, renseignement ou document prévu par l'Entente peut être livré ou envoyé par lettre, dont les frais de port ou autres auront été payés, et il sera réputé avoir été livré au moment de la réception. Une Partie peut modifier l'adresse ci-dessous si elle en informe l'autre par écrit.

Tout avis destiné au Canada doit être envoyé à l'adresse suivante :

Directeur  
Programmes d'infrastructure de transport - Québec  
Transports Canada  
Place de Ville, Tour C  
330, rue Sparks  
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

Tout avis destiné au Québec doit être envoyé à l'adresse suivante :

Directeur des programmations en transport  
Ministère des Transports du Québec  
700, boulevard René-Lévesque Est, 23<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5H1

6. L'Annexe A est révoquée et remplacée par l'Annexe A jointe à la présente Modification n° 1 à l'Entente.
7. L'Annexe B est révoquée et remplacée par l'Annexe B jointe à la présente Modification n° 1 à l'Entente.
8. Toutes les autres dispositions et modalités de l'Entente demeurent les mêmes et continuent de s'appliquer.

## 9. SIGNATURES

- a) Les Parties déclarent que leur signature de la Modification n° 1 à l'Entente a été dûment autorisée et que celle-ci constitue une obligation légale et valide les liant conformément aux modalités de l'Entente.
- b) La Modification n° 1 à l'Entente est signée au nom de Sa Majesté du chef du Canada par la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités et, au nom du Québec, par le ministre des Transports ainsi que par la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne.

SA MAJESTÉ DU CHEF DU CANADA  
Original signé par :

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
Original signé par :

---

Catherine McKenna  
Ministre de l'Infrastructure et des  
Collectivités

---

François Bonnardel  
Ministre des Transports

En date du :

---

En date du :

---

---

Sonia LeBel  
Ministre responsable des Relations  
canadiennes et de la Francophonie  
canadienne

En date du :

---

## ANNEXE A

### DESCRIPTION DU PROJET

#### 1. Objectifs

Les principaux objectifs du programme Réno-Systèmes sont :

- de renouveler les équipements fixes afin de contribuer à maintenir la fiabilité, la maintenabilité, la disponibilité et la sécurité des équipements fixes du métro et, de ce fait, de contribuer à maintenir celles du réseau du métro;
- de rencontrer les exigences des exploitants en termes de fonctionnalité, de maintenabilité, de fiabilité, de disponibilité et de sécurité aux meilleurs coûts en considérant le cycle de vie des équipements et des systèmes;
- d'optimiser et d'intégrer la mise en œuvre des renouvellements en minimisant les impacts sur la clientèle et l'exploitation et ainsi de permettre à la Société de transport de Montréal d'atteindre ses objectifs en termes de niveau de service.

#### 2. Description des grands volets du projet

##### Composante 1 : Volet Énergie

La portée de ce volet inclut notamment le remplacement des équipements :

- du poste de district Snowdon et des groupes électrogènes;
- de postes de redressement du réseau initial et de leurs équipements connexes en tunnel
- d'une partie des postes secondaires de distribution du réseau initial;
- d'éclairage en tunnel.

##### Composante 2 : Volet Accessibilité

Ce volet vise principalement l'installation d'ascenseurs pour la clientèle à mobilité réduite aux stations de métro Jean-Talon, Snowdon, Champ-de-Mars, Rosemont et Place D'armes.

##### Composante 3 : Volet Ventilation

Ce volet porte essentiellement sur la construction de trois postes de ventilation mécanique (St-Dominique, Hermine et St-Timothée) et le démantèlement d'anciens postes de ventilation désaffectés.

##### Composante 4 : Volet Installations motorisées

Ce volet permettra le remplacement de 24 escaliers mécaniques du réseau du métro.

##### Composante 5 : Volet Télécommunications et contrôle des procédés d'exploitation (TCPE)

La portée de ce volet inclut notamment les livrables prioritaires suivants :

- l'installation et le câblage des équipements de diffusion de l'information voyageurs par sonorisation dans 11 stations;
- la poursuite du déploiement de l'affichage sur les quais de 52 stations;
- la réalisation des études et la préparation de l'architecture système pour l'aménagement du Centre de contrôle de la relève;
- le démantèlement d'anciens équipements de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation;
- la mise à jour des systèmes de la commande centralisée.

##### Composante 6 : Volet Voies et contrôle des trains

La portée de ce volet inclut notamment la réfection des assises d'aiguillage, le remplacement de supports de rails, le remplacement de sections de barre de guidage la réfection des connexions inductives.

##### Composante 7 : Composante complémentaire (activités connexes et autres coûts directs liés aux volets principaux)

Ce volet comprend autre autres les frais incidents (activités connexes), les coûts de main-d'œuvre interne liés à la gestion de l'équipe d'entrepreneur interne, les contingences pour les coûts directs, les frais incidents, les taxes nettes et les frais financiers.

### 3. Coûts et échéancier

Composantes de Réno-Systèmes – phase 3	Coût total estimé (\$)	Coût total estimé et admissible au 10 septembre 2019 (\$)	Étalement des coûts par composantes présentées (\$) par exercice financier			Total				
			2018-2019	2019-2020	2020-2021	Participation par institution				
1- VOLET ÉNERGIE	125 079 920	120 910 774		108 310 198	16 769 722	Canada Québec STM	40 303 591 63 582 247 21 194 082			
2- VOLET ACCESSIBILITÉ	37 206 109	35 203 004		32 170 664	5 035 444	Canada Québec STM	11 734 335 19 103 830 6 367 943			
3- VOLET VENTILATION	95 961 042	77 453 364	59 046 030		36 915 013	Canada Québec STM	25 817 788 52 607 441 17 535 814			
4- VOLET INSTALLATIONS MOTORISÉES	28 050 194	22 370 326		12 714 683	15 335 512	Canada Québec STM	7 456 776 15 445 064 5 148 355			
5- VOLET TCPE	56 704 958	52 980 205		35 577 659	21 127 300	Canada Québec STM	17 660 068 29 283 669 9 761 222			
6- VOLET VOIES ET CONTRÔLE DES TRAINS	34 202 439	30 107 301	16 132 400	4 045 272	14 024 765	Canada Québec STM	10 035 767 18 125 002 6 041 668			
7- VOLET COMPOSANTES COMPLÉMENTAIRES	122 795 338	110 075 026	22 047 461	83 053 327	17 694 550	Canada Québec STM	36 691 675 64 577 747 21 525 916			
<b>TOTAL</b>	<b>500 000 000</b>	<b>449 100 000</b>	<b>Canada Québec STM Total</b>	<b>30 835 685 49 792 655 16 597 551 97 225 891</b>	<b>Canada Québec STM Total</b>	<b>90 957 900 138 685 426 46 228 477 275 871 803</b>	<b>Canada Québec STM Total</b>	<b>27 906 415 74 246 919 24 748 972 126 902 306</b>	<b>Canada Québec STM Total</b>	<b>149 700 000 262 725 000 87 575 000 500 000 000</b>

## ANNEXE B

### RÉPARTITION PRÉVUE DE LA CONTRIBUTION DU CANADA PAR EXERCICE

À titre indicatif, la contribution du Canada en millions de dollars se répartit comme suit par exercice :

<b>Exercices</b>	<b>Contribution du Canada</b>
2017-2018	0 \$
2018-2019	30 835 685 \$
2019-2020	90 957 900 \$
2020-2021	27 906 415 \$
<b>TOTAL</b>	<b>149 700 000 \$</b>